

Privilège—M. Langdon

M. Langdon: Oui.

M. le Président: Sur quoi porte-t-elle?

M. Keeper: Il allait vous le dire.

M. Langdon: Si je soulève la question de privilège, monsieur le Président, c'est que le premier ministre (M. Mulroney) a prétendu au cours de la période des questions que j'aurais mal rapporté les propos du ministre des Finances (M. Wilson).

M. Stevens: Vous les avez amputés.

M. Langdon: Pourriez-vous m'indiquer si c'est le bon moment pour soulever une question de ce genre?

M. le Président: Je veux bien guider si possible le député. S'il désire soulever la question de privilège, il peut le faire tout de suite. Cependant, comme les faits semblent contestés en l'occurrence, je dois lui signaler que cela ne saurait d'ordinaire faire l'objet d'une question de privilège. Quoi qu'il en soit, au sujet d'un incident survenu au cours de la période des questions, les députés ont le droit soit de soulever la question de privilège, immédiatement après la période des questions, soit de m'aviser par écrit de leur intention de la soulever le lendemain ou même un autre jour, pour le cas où ils n'auraient pas pu consulter les «bleus» plus tôt.

M. Hnatyshyn: Ou ils peuvent encore se faire expulser de la Chambre.

M. le Président: Sauf erreur, le député a quelque grief quant à l'exactitude des propos qu'un de ses collègues aurait tenus. Je lui signale qu'il aura du mal à fonder là-dessus une question de privilège. Voilà le renseignement qu'à ma connaissance il désirait. Or donc, le député soulève-t-il maintenant la question de privilège?

M. Langdon: Oui, monsieur le Président.

M. le Président: Sur quoi, à part ce qu'il vient de dire, fonde-t-il sa question de privilège?

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais exposer très brièvement ce que je considère comme une question de privilège, ce qui vous permettra de décider...

M. le Président: Je vais aider le député. Voici ce que dit le commentaire 19(1) de Beauchesne:

Les différences qui s'élèvent entre deux députés sur des allégations de fait ne remplissent pas les conditions qui en feraient des atteintes aux privilèges parlementaires.

Le député a-t-il une autre question de privilège à soulever?

Des voix: Non.

M. Langdon: Monsieur le Président, la question n'est pas fondée sur les faits exposés dans les commentaires mais sur le fait que le premier ministre a insinué que je citais directement

le ministre des Finances (M. Wilson) alors que j'ai dit en réalité, comme l'atteste le *hansard*, en paraphrasant les principaux commentaires...

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: ... qui ont été faits.

M. Epp (Provencher): Dites-le à Ed!

M. le Président: A l'ordre. Je suis dans une situation très difficile. Le député prétend que ce que le premier ministre (M. Mulroney) a dit n'est pas ce qui s'est passé en réalité. Je suppose que le conflit porte sur les faits. Le député prétend avoir fait quelque chose et le premier ministre affirme qu'il a fait autre chose. Il s'agit de toute évidence d'une discussion sur les faits. Le député a-t-il une question de privilège?

M. Langdon: Je réserverai mon...

M. le Président: Non, le problème que le député a soulevé ne justifie pas une question de privilège. S'il croit qu'il a une question de privilège à soulever, il a le droit de donner un préavis, et nous pouvons l'étudier.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LA PAIX ET L'HARMONIE DANS LE MONDE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de la communauté paroissiale de l'Église Unie de Meaford, en Ontario, dans ma circonscription de Grey-Simcoe, qui a participé à l'office de la Prière pour la Paix et qui me demande maintenant de communiquer à la Chambre des communes sa pétition en faveur de la paix pour faire en sorte que tous les niveaux de gouvernement continuent à œuvrer pour la paix et l'harmonie partout dans le monde.

M. le Président: Présentation des projets de loi. Peut-être le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) aura-t-il l'indulgence de me permettre de réserver son projet de loi.

* * *

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 1^{ER} RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demande le consentement unanime pour proposer l'adoption du premier rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

M. le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?